

(Traduction)

ÉTATS-UNIS DU MEXIQUE
SECRETARIAT À L'ÉCONOMIE

MONSIEUR PIERRE PETTIGREW

Ministre du Commerce international
125, promenade Sussex, Édifice Lester B. Pearson
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Mexico, D.F., le 5 décembre 2001

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de confirmer l'entente à laquelle sont parvenus les gouvernements des États-Unis du Mexique et du Canada, en vertu du paragraphe 302(3) de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui vise à accélérer l'élimination des droits de douane relatifs à certains produits mentionnés dans l'annexe de la présente lettre.

J'ai également l'honneur de proposer que la présente lettre et son annexe ainsi que votre lettre en réponse à celle-ci et son annexe constituent un accord entre les États-Unis du Mexique et le Canada. Conformément au paragraphe 302(3) de l'ALENA, cet accord entre les Parties annule et remplace les taux de droits ou les catégories d'échelonnement déterminés en vertu des listes tarifaires de chaque Partie figurant à l'Annexe 302.2 de l'ALENA pour les produits mentionnés dans l'annexe ci-jointe. Par ailleurs, j'ai l'honneur de proposer que, sous réserve de l'accomplissement de nos procédures juridiques respectives, cet accord entre en vigueur le 1^{er} janvier 2002 et que nos deux gouvernements échangent des notifications écrites annonçant l'accomplissement de ces procédures juridiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
[Signé]

LUIS ERNESTO DERBEZ BAUTISTA

p.j.